

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE  
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE**

**OBJET :**

**DÉCLARATION PRÉALABLE  
DE TRAVAUX DANS LE  
CADRE DU CONTRAT DE  
PERFORMANCE  
ÉNERGÉTIQUE DES  
GYMNASES**

**D\_2025\_0188**

**DECISION DU PRESIDENT**

Vu la délibération du conseil communautaire du 16 octobre 2024 n°CC\_2024\_0117 mettant à jour les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-37 de son annexe ;

Dans le cadre de la mise en œuvre d'un contrat de performance énergétique sur les 7 gymnases d'Annemasse les Voirons Agglomération, des travaux de rénovation énergétique impactant l'enveloppe ainsi que l'organisation intérieure des bâtiments vont être réalisés.

Ces travaux de rénovation énergétique globale concernent le gymnase Paul Langevin, sur la commune de Ville-la-Grand, ainsi que le gymnase Bellivier, sur la commune de Gaillard. Des travaux de remplacement de toiture sont également prévus pour le gymnase des Glières, situé sur la commune d'Annemasse.

En conséquence, ANNEMASSE LES VOIRONS AGGLOMERATION souhaite déposer les autorisations d'urbanisme ainsi que les demandes de modification d'ERP nécessaires.

Le Président DÉCIDE :

DE DÉPOSER pour le compte d'Annemasse Agglo les demande d'urbanisme et de modification d'ERP pour les biens cités ci-dessus ;

DE SIGNER lui-même ou son représentant les documents liés à ces demandes.

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*